

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt six mai deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 19/05/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADÉ, Monique REIX – BUSSY, Jean-Pierre MORLON.

**EXCUSES :** Béatrice DUFOUR, Dominique GILLES, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2009 – 067 : CONTRAT DE POLE STRUCTURANT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

**Vu** l'arrêté préfectoral 2006-133 du 23 janvier 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que le Conseil Régional du Limousin souhaite conforter les pôles urbains qui, par leurs équipements et leurs services, concourent à la structuration des Pays à l'échelle du territoire Limousin. Ainsi, le pôle urbain de Saint-Léonard de Noblat a été retenu parmi les dix huit pôles structurants de la Région. Les champs d'intervention, dans le cadre des contrats de pôle structurant, sont l'aménagement et le développement de l'offre d'entreprises ; le secteur du commerce, de l'artisanat et des services ; l'offre culturelle et de loisirs sportifs ; le tourisme ; l'habitat ; les services à la population et le développement des TIC ; les aménagements urbains en lien avec l'attractivité des pôles. La Région Limousin a décidé de réserver une enveloppe de 600 000 € pour financer les actions du Contrat de Pôle Structurant sur le territoire de Noblat

Monsieur le Président explique qu'un bureau d'étude privé a été missionné pour établir un diagnostic du territoire et rédiger les fiches actions nécessaires à l'élaboration du contrat. Pour la Communauté de Communes de Noblat, sur la base du diagnostic établi, il a été décidé, dans le domaine du tourisme, de retenir la mise en place d'audioguides et la création des textes et des bandes sons pour un montant estimé de 25 000 € HT. La Région apporte une subvention de 5 000 € (soit 20 % de la dépense prévisionnelle) pour la réalisation de cette action.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** la mise en place d'un Contrat de Pôle Structurant sur le territoire de Noblat,

**Approuve** le portage communautaire de la mise en place d'audioguides et de la création des textes et des bandes sons pour un montant estimé de 25 000 € HT,

**Sollicite** de la Région une subvention d'un montant de 5 000 € dans le cadre du Contrat de Pôle Structurant pour la réalisation de cette action,

**Autorise** Monsieur le Président à signer le Contrat de Pôle Structurant établi entre le Conseil Régional du Limousin, la commune de Saint-Léonard de Noblat et la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 27 mai 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 29/05/2009

Le Président  


Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : Contrat de pôle structurant

Date de transmission de l'acte : 29/05/2009

Date de réception de l'accusé de réception : 29/05/2009

Numéro de l'acte : 2009-067 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090526-2009-067-DE

Date de décision : 26/05/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions